

UNIQUEMENT À LA DÉCHÈTERIE DE LES ANGLÉS

SMICTOM
RHÔNE - GARRIGUES



Le SMICTOM
Rhône-Garrigues organise
la collecte des déchets
d'amiante lié.

**SERVICE
GRATUIT**

UNIQUEMENT POUR
LES PARTICULIERS



**SERVICE DE
COLLECTE
DE L'AMIANTE**

Réservé uniquement aux particuliers

Limité à 1 m³ ou 10 m²

Opération 1 fois par mois
avec seulement 8 rendez-vous

Déchèterie fermée pendant les dépôts

a

**ATTENTION !
CONTIENT DE
L'AMIANTE**

Respirer la
poussière d'amiante
est dangereux
pour la santé
Suivre les consignes
de sécurité

Exclusivement sur rendez-vous au
06 35 82 57 39



MODE D'EMPLOI

LA COLLECTE



4 étapes préparatoires

- 1** | Contactez le **06 35 82 57 39** pour procéder à une pré-inscription et obtenir une date de rendez-vous.
- 2** | Une semaine avant le rendez-vous, venez retirer le big-bag (mis à disposition gratuitement) au 160 Chemin des Sableyes - 30400 Villeneuve lez Avignon (se munir d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité)
- 3** | Lors de votre venue, signez le bon de retrait du big bag, valant également confirmation de présence au rendez-vous (si le rendez-vous n'est pas honoré, le big-bag vous sera facturé).
- 4** | Emballez vos déchets d'amiante lié :
 - > Chaque déchet doit être soigneusement emballé dans le big-bag fourni en s'assurant de ne pas le déchirer,
 - > Fermer les big-bags de façon étanche,
 - > Après utilisation, vos équipements de protection individuelle (combinaison, masque, gants, lunettes de protection) sont à déposer dans un sac poubelle (noir) bien fermé.

À votre domicile

Nous vous conseillons de :

- > Porter des Équipements de Protection Individuelle (EPI) de type : masque anti poussières FFP3, gants, combinaison étanche jetable, lunettes de protection,...) préalablement acquis par vos soins.
- > Mouillez les déchets d'amiante afin d'éviter l'envol de poussières,
- > Démontez les pièces sans les casser, percer ni scier,
- > Privilégiez le transport en remorque,
- > Pensez également à préserver votre entourage,
- > Venez accompagné pour décharger les déchets.

E DE L'AMIANTE



À la déchèterie de Les Angles

À votre arrivée le jour de votre rendez-vous, merci de porter vos EPI.
Un agent vous accueille et vérifie la conformité de votre chargement :

✓ Le chargement est conforme :

↑ Si l'ensemble des déchets est emballé dans le contenant fourni par le SMICTOM Rhône-Garrigues,

↓ Si le contenant est fermé et ne présente aucune déchirure.

✓ Vous pourrez alors décharger vos déchets dans la benne identifiée.
Pensez à signer le bordereau de suivi des déchets.

✗ Le chargement n'est pas conforme :

↑ Si le contenant n'est pas celui fourni par le SMICTOM Rhône-Garrigues,

↓ Si le contenant n'est pas étanche,

✗ Il vous sera demandé de réemballer le chargement afin qu'il puisse être déposé en toute sécurité (de nouveaux big-bags seront fournis et facturés à l'utilisateur).



Attention !

- Pendant le dépôt d'amiante, le site est fermé à tout visiteur sans rendez-vous,
- Aucun autre déchet n'est accepté lors du dépôt d'amiante,
- Aucune aide n'est apportée par le gardien lors du déchargement,
- Les consignes du gardien sont à respecter obligatoirement,
- Si la température extérieure est supérieure à 40°C pas de prise de rendez-vous ni de dépôt.

Le SMICTOM Rhône-Garrigues et les agents de la déchèterie se doivent toutes vérifications et contrôles de la procédure de dépôt et sont autorisés à refuser l'accès dans la déchèterie.



Déchets refusés

Amiante libre et friable (flocages, calorifugeages, dalles, ..). Pour ce type d'amiante, vous devez faire appel à une société spécialisée.



Déchets acceptés

Plaques ondulées et ardoises en fibrociment : 10 m² maximum par apport et par foyer. Canalisations et tuyaux en fibrociment. Bacs horticoles.



EN SAVOIR

PLUS

SUR L'AMIANTE

Qu'est-ce que l'amiante ?

Issu de broyages de roches minérales, l'amiante a été inclus dans de nombreux matériaux de construction (comme le ciment) pour ses propriétés en matière d'isolation thermique et acoustique, de résistance mécanique et de protection contre les incendies.

En raison de son caractère cancérigène, l'amiante a été interdit en 1997 mais il subsiste encore beaucoup de matériaux amiantés, en particulier dans les bâtiments.

Quels sont les dangers de l'amiante ?

L'amiante est un déchet dangereux pour la santé.

L'amiante lié ne doit surtout pas être cassé, percé, scié, frotté.

C'est la libération des fibres d'amiante qui le rend dangereux pour votre santé.

Pour limiter les risques, vous pouvez confier l'élimination de vos déchets amiantés à une entreprise certifiée. L'élimination de l'amiante nécessite la plus grande prudence.

Informations et contact



Prise de rendez-vous au

06 35 82 57 39

DÉCHÈTERIE DE LES ANGLÉS

1 Chemin du Pigonelier,
30133 Les Angles

SMICTOM
RHÔNE - GARRIGUES

160, Chemin des Sableyes, 30400 VILLENEUVE LEZ AVIGNON
smictom-rhonegarrigues.fr | 04 90 15 17 80

a

**ATTENTION !
CONTIENT DE
L'AMIANTE**

Respirer la
poussière d'amiante
est dangereux
pour la santé

Suivre les consignes
de sécurité